



niort agglo
Agglomération du Niortais



CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE DU NIORTAIS ET HAUT VAL DE SEVRE 2020-2022

ENTRE

Le « Territoire d'industrie » du Niortais – Haut Val de Sèvre représenté par :

- La communauté d'agglomération NIORT AGGLO représentée par M. Jérôme BALOGE
- La communauté de communes Haut Val de Sèvre représentée par M. Daniel JOLLIT

ci-après, les « **intercommunalités** » ;

d'une part,

ET

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,

L'État représenté par le Préfet de département et le cas échéant le Recteur,

La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son directeur régional,

Bpifrance représenté par son directeur régional,

Pôle emploi représenté par son directeur régional,

Business France représenté par son directeur interrégional,

ci-après, les « **partenaires publics** » ;

d'autre part,

AINSI QUE

Les industriels, représentés par

M. Nicolas POUVREAU, Directeur Général de Canamétal ;

M. Louis-Marie BELLOT, Président de Bellot Minoteries

Les partenaires économiques et industriels,

ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».

Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n°XXX en date du 16 et 17 décembre 2019 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de l'agglomération Niort Agglo n°XXX en date du 18 novembre 2019 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre en date du 25 septembre 2019 autorisant le président à signer ;

Vu la décision de l'opérateur XXX en date du XXX autorisant le représentant à signer ;

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

Enjeux du Territoire d'industrie

Situé à l'extrémité sud-ouest des Deux-Sèvres, le territoire est composé de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. Il compte 150 355 habitants pour 59 communes et couvre une superficie de 1 164 km².

Le territoire bénéficie d'un positionnement géographique stratégique, à l'interface de deux Régions et à proximité de villes moyennes, La Rochelle et Poitiers. Il dispose par ailleurs d'excellentes dessertes autoroutières et ferroviaires l'inscrivant à moins de 2 heures de Paris et le reliant à la façade Atlantique.

Par leur proximité géographique, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre génèrent quotidiennement un flux important d'actifs. Ainsi, 73% des actifs sortants du Haut Val de Sèvre vont travailler sur la CAN et 33% des actifs entrants en Haut Val de Sèvre proviennent de la CAN.

Le taux d'activité du territoire (76.7%) est nettement supérieur à ceux de la Région (73.6%) et de la France métropolitaine (70,8%). Il témoigne d'un réel dynamisme et d'une forte attractivité économique de la zone qui bénéficie d'ailleurs d'une évolution positive du nombre de ménages (+0.8%).

Le territoire du Niortais – Haut Val de Sèvre a été identifié « Territoires d'industrie » lors de la première Assemblée Générale des Territoires d'Industrie du 5 mars 2019.

Les enjeux suivants ont été identifiés par les signataires :

L'industrie sur le territoire du Niortais – Haut Val de Sèvre représente près d'un tiers des emplois (15 000 emplois directs et indirects) et se caractérise par la présence de leaders industriels dans plusieurs secteurs d'activités stratégiques. Le tissu industriel se compose à la fois de grands groupes à rayonnement national et international mais également de PME et TPE ayant des produits propres ou venant apporter une offre de sous-traitance.

Sur le Territoire concerné, les principaux secteurs industriels sont l'aéronautique, l'agroalimentaire (Transformation, équipementiers, outils logistiques), la chimie, la métallurgie, le bois ou encore la conception et fabrication de produits dédiés au secteur du bâtiment. Ainsi, de manière non exhaustive, peuvent être mentionnés :

- pour l'**aéronautique** :
 - o SAFRAN (leader mondial des équipements et systèmes aéronautiques)
 - o LEACH (fournisseur de relais aéronautiques et de composants de commutation statique)

- pour l'**agroalimentaire** :
 - o COOPERL ARC ATLANTIQUE : premier site d'abattage et de découpe de la Région Nouvelle-Aquitaine.
 - o EURIAL : unité de production de fromages de chèvre, la plus importante d'Europe, qui produit 70 tonnes de fromages par jour.
 - o PAMPR'ŒUF : leaders nationaux de la production d'œufs avec 20% des parts de marché en France pour les œufs coquilles
 - o ALICOOOP : coopérative spécialiste de l'alimentation animale
 - o SERVAL : spécialiste de l'aliment d'allaitement pour veaux, agneaux et chevreaux
 - o MINOTERIE BELLOT : premier moulin sur le périmètre ex-Poitou-Charentes
 - o POITOU CHEVRES : producteur de chabichous, crottins de chèvre ou de Mothais sur feuille sous la marque Poitou Chèvre
 - o SEVRE ET BELLE : coopérative céréalière
 - o SARL Morille: élevage, l'abattage et la transformation de canards
 - o FIEE DES LOIS : production et embouteillage d'eaux de source, de cocktails et négoce de vin (vins de table, vins de pays, vins de cépages, AOC et vins du monde)
 - o TECNAL : process et mécanisation pour les industries laitières et alimentaires.
 - o PANEM: spécialisée dans la fabrication de machines pour la boulangerie, pâtisserie artisanale, industrielle, fermentation.
 - o ERCO : cuisines professionnelles

- pour la **chimie** :
 - o KRATON : résines pour encres et adhésifs
 - o AXEL FRANCE : produit et conditionne des graisses industrielles et lubrifiants pour contact alimentaire
 - o QUARON distribue des produits destinés à l'hygiène et à la désinfection dans l'agroalimentaire

- pour la **métallurgie** :
 - o CANAMETAL : sous-traitant pour professionnels de la charpente métallique, du bâtiment, du BTP et de l'industrie en France
 - o PIERRE GUERIN : fournisseur cuves à vin inox, cuves à ferments inox, cuves à lait inox, cuves de procédé alimentaire, cuves de vinification inox

- BGN: spécialiste de la construction métallique, métallerie, menuiserie aluminium et vêtements de façades.
- Groupe LAFOURCADE : spécialisée dans la tôlerie industrielle.
- ENO : fabrique des produits pour **3 univers de consommation** :
 - **Le plein air** : les planchas
 - **Le nautisme** : appareils de cuisson en inox pour bateaux de plaisance
 - **La maison** : réchauds et plaques compacts pour usage d'appoint ou habitat réduit chauffages d'appoint mobiles
- pour le **bois** :
 - Groupe ROUGIER : transformation et négoce de bois tropicaux et exotiques
 - THEBAULT : placage et panneaux bois
 - ALLIN : placage et panneaux bois.
 - Martin Emballages: spécialisée dans la fabrication d'emballages en bois écoresponsables, des paniers, bourriches, cagettes et coffrets. Leader national de l'emballage léger en peuplier. (Trophée Entreprise du futur Top entreprise 2019).
- pour les **autres secteurs** :
 - Groupe DEYA, spécialiste des produits du second œuvre bâtiment, conçoit, fabrique et commercialise des solutions allant des blocs portes bois et métalliques en passant par les plateaux d'échafaudages, les portes de placards et le rangement.
 - Groupe PSI : spécialiste des ossatures et accessoires pour l'aménagement intérieur.
 - VIM: spécialisée dans la fabrication d'équipements thermiques, de climatisation et de ventilation.
 - LIBNER: spécialisée dans le développement et la construction de carrosseries bâchées à haute valeur ajoutée.
 - Envie 2E Poitou-Charentes : secteur des déchets d'équipements électriques et électroniques.
 - BONNET: développe des solutions sur mesure pour la séparation, le convoyage et le stockage de tous types de matériaux
 - POUJOLAT : Leader européen de la fumisterie, le groupe propose une gamme de conduits de fumée et sorties de toit.
 - RIDORET: fabrication, l'installation et la commercialisation de menuiseries intérieures et extérieures en bois, PVC et aluminium et mixte

Les entretiens menés auprès des dirigeants industriels du territoire ont permis de mettre en avant, entre autres, les constats suivants :

- Difficultés de recrutement pour tous
- De nombreux métiers en tensions
- Des concurrences sur des recrutements pour des fonctions supports et logistiques entre les entreprises
- Des problématiques à attirer les compétences supérieures
- Des difficultés à fidéliser des collaborateurs

Ces enjeux d'attractivité et d'emploi sont au cœur des problématiques des industriels du territoire.

En effet, le secteur industriel connaît depuis quelques années une forte augmentation des recrutements. Ces postes s'avèrent difficiles à pourvoir, notamment du fait :

- du manque d'attractivité de la filière industrielle et de ses métiers
- de la méconnaissance de toutes ces opportunités d'emplois au niveau du territoire

- du manque de reconnaissance du territoire pour sa dynamique industrielle et la valorisation de ses fleurons
- de la spécialisation en cours vers les métiers de l'industrie 4.0.

L'enjeu majeur de la démarche Territoire d'Industrie vise la capacité à développer une dynamique d'attractivité tout en confortant le socle existant renforçant la création de valeur, la consolidation des emplois et la création de nouveaux.

En ce sens, les partenaires se sont notamment entendus sur la nécessité de soutenir l'action du Comité de Bassin d'Emploi existant, de travailler le sujet des groupements d'employeurs et d'instaurer de nouvelles collaborations entre les acteurs, pour répondre aux difficultés de recrutement de manière innovante.

Cet enjeu majeur conditionne la performance globale à long terme des écosystèmes industriels. Il est clairement sources d'opportunités ; que le Territoire d'Industrie du Niortais Haut Val de Sèvre entend saisir, grâce à un ensemble d'actions et au moyen d'un plan d'actions détaillés ci-après (article 4).

L'enjeu de l'Economie Circulaire, en particulier sur son volet Ecologie Industrielle et Territoriale, fait également l'objet d'actions. L'objectif est d'accompagner les industriels vers la réduction de leur impact environnemental en essayant d'optimiser et/ou de valoriser les flux (matières, énergies, personnes...) qu'ils emploient et/ou génèrent.

Ambitions et priorités

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement territorial :

Axes stratégiques du projet de contrat

Axe du programme Territoire d'industrie

1. ORIENTATION ET COORDINATION PEDAGOGIQUE	RECRUTER
2. FACILITER LE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES	RECRUTER
3. DIAGNOSTIQUER LES BESOINS EN COMPETENCES DES TERRITOIRES	RECRUTER
4. DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	INNOVER

Actions déjà engagées

Des actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le Territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années, en particulier :

- La mise en place du Comité de Bassin d'Emploi en 2010
- L'adhésion à Deux-Sèvres Numérique pour la couverture haut débit / fibre de nos territoires.
- Le Contrat d'Attractivité Niortais Haut Val de Sèvre avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui prévoit notamment dans son axe 1 le « renforcement des filières économiques stratégiques : industrie, numérique et logistique ».

* * *

Article 1. Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie du Niortais – Haut Val de Sèvre.

Le présent contrat a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques.

Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » depuis 1998. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

L'**État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

Les **intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour coconstruire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elles désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

Les autres partenaires

- Etat
- BPI France
- Banque des Territoires
- Comité de Bassin d'Emploi du Niortais
- Pôle Emploi
- Rectorat
- UIMM
- MEDEF
- CPME
- CCI
- CMA
- Ecole de la Seconde Chance
- Mission Locale
- Cap Emploi
- ADI Nouvelle Aquitaine

S'engagent à contribuer ensemble à la mise en place des actions retenues.

Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat ;
- des binômes constitués d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargés d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées :
 - o Pour la communauté de communes du Haut Val de Sèvre :
 - Elu : M. Daniel JOLLIT Président
 - Référent industriel : M. Louis-Marie BELLOT (Minoterie BELLOT)
 - o Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais :
 - Elu : M. Jérôme BALOGÉ – Président
 - Référent industriel : M. Nicolas POUVREAU (CANAMETAL)

- des chefs de projet chargés de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat :
 - o Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais : Mme Emmanuelle BERI
 - o Pour la communauté de communes du Haut Val de Sèvre : M. Xavier LELOUP et Mme Stéphanie Bodin
- une équipe projet qui est composée des référents des intercommunalités et des autres partenaires

Ils s'accordent sur :

- des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...);
- la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

Article 4. Plan d'actions

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. Il est présenté sous forme de tableau annexé au contrat.

Chaque action fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics concernés et signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et de ses disponibilités d'enveloppe.

Le plan d'actions est segmenté en deux catégories :

- Des **actions structurantes**, pour lesquelles l'éligibilité à des dispositifs de soutien a été validée et sur lesquelles une part substantielle des financements a pu être sécurisée par l'engagement de financeurs
- Des **actions en amorçage**, pour lesquelles le travail d'éligibilité et de précision des financements reste à effectuer

Parmi l'ensemble de ces actions, les signataires du présent contrat souhaitent tout particulièrement mettre en valeur les actions suivantes :

- Diagnostiquer les besoins en compétence des territoires afin de faire connaître les potentiels d'emplois du secteur industriel et être force de proposition pour alimenter de futurs plans d'actions
- Valoriser les métiers de l'Industrie afin d'informer sur la diversité des métiers, de créer des synergies et des stratégies de collaboration entre les entreprises du territoire et d'améliorer l'attractivité de celles-ci, de développer la culture de l'industrie auprès des jeunes et de leurs familles et, de leur faire connaître les possibilités de formation et de débouchés dans le domaine industriel
- Faciliter le recrutement des entreprises du Territoires d'Industrie en menant des opérations de recherches actives de compétences tout en préparant l'accueil des nouveaux salariés sur le territoire

- Développer et promouvoir l'Economie Circulaire sur le territoire

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés s'engageront réciproquement par la signature d'un avenant au présent contrat modifiant le tableau des actions.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

Article 7. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à _____ le _____, en 8 exemplaires

La Communauté d'Agglomération du Niortais	La Communauté de communes Haut Val de Sèvre
La Région Nouvelle-Aquitaine	L'État
La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations	BPI France
Pôle emploi	Business France

* * *

Annexe :

- Tableau des actions

PLAN D'ACTIONS - TERRITOIRE D'INDUSTRIE NIORTAIS HAUT VAL DE SEVRE

Axes stratégiques du projet de contrat (optionnel)	Axe du programme Territoire d'industrie	N°	Action structurante / en amorçage	Titre Fiche action	Maître d'ouvrage	Coût estimé HT			Typologie d'actions		Plan de financement prévisionnel (cocher si le partenaire a validé l'éligibilité + indiquer le dispositif de soutien éventuel + indiquer le montant éventuel)													Commentaires				
						Total	Invest	Fonct	Invest	Fonct	Europe	TIGA	PIA3	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Banque des territoires (subventions)	Banque des territoires (prêts)	BPI France	Business France	Pôle emploi	ADEME	Privés / Industriels	EPCI		Autofinancement	Autres		
1. ORIENTATION ET COORDINATION PEDAGOGIQUE	RECRUTER	1	Action en amorçage	<u>1. ORIENTATION ET COORDINATION PEDAGOGIQUE</u>					X																			
				1.1 Valoriser les métiers de l'industrie																								
				Organisation du forum des métiers et formations de l'agroalimentaire	Haut Val de Sèvre et Comité de Bassin d'Emploi																							
				1.2 Constituer et participer aux Comités Locaux Ecole Entreprise	EPCI et partenaires																							
				1.3 Mettre en relation jeunes et entreprises	EPCI et partenaires																							
2. FACILITER LE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES	RECRUTER	2	Action structurante	<u>2. FACILITER LE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES</u>					X																			
				2.1 Créer un groupement d'employeur territorial	Comité de Bassin d'Emploi / structure porteuse à créer																							
				2.2 opérations de recherches actives et d'accueil de candidats	EPCI																							
3. DIAGNOSTIQUER LES BESOINS EN COMPETENCES DES TERRITOIRES	RECRUTER	3	Action structurante	<u>3. DIAGNOSTIQUER LES BESOINS EN COMPETENCES DES TERRITOIRES</u>					X																			
				3.1 Conduire une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale	Comité de Bassin d'Emploi	100 600,00 €																						
4. DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	INNOVER	4	Action en amorçage	<u>4. DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE</u>					X																			
				4.1 Promouvoir la plateforme nationale ACTIF de CCI France et du dispositif CIRCUL'ART de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	EPCI et Chambres consulaires																							
				4.2 Elaborer un plan d'action local concerté post Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC)	EPCI																							
				4.3 Développer une démarche d'écologie industrielle et territoriale	EPCI																							